

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2023						
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2023 :		1 dont DGS : 1 H	DGAS : 0	DGST : 0	Expert ht niveau- directeur de projet	
(B) N° de département : 66	66	E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)			F) Primo-nominations année 2023	
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME
Commune Argeles sur Mer	commune	DGS			DGS	
		DGAS			DGAS	
		DGST			DGST	
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet	
		Total par sexe			Total par sexe en 2023	
<p>Ne remplir que les cases colorées</p> <p>*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées</p>					(G) Rappel des primo-nominations antérieures (depuis le renouvellement l'assemblée délibérante ou le dernier cycle)	
					Emplois fonctionnels concernés	HOMME
					DGS	
					DGAS	
					DGST	
					Expert de haut niveau- Directeur de projet	
					Total par sexe années antérieures	
					(H = F + G) Total primo par sexe	
					(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023	
					(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2^{ème} cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)	
Au titre du 1 ^{er} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe					
	Nombre d'unités manquantes	Néant				
Au titre du 2 ^{ème} cycle	Contribution due					
	Nombre minimal de représentant de chaque sexe					
	Nombre d'unités manquantes	Néant				
	Contribution due					

